



REJOIGNEZ-VOUS



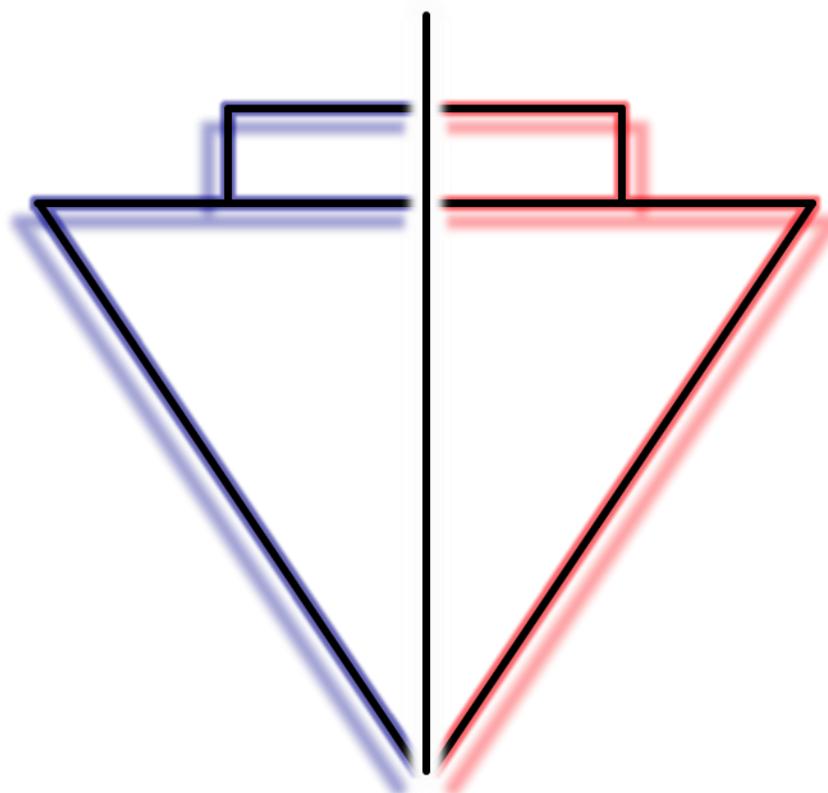
Adultes, nous le sommes tous. Nos ancêtres l'ont été et nos enfants le seront. Mais qu'en est-il de notre État ? Quand saura-t-il faire preuve d'équilibre et de maturité ? Peut-être jamais. Ou peut-être que nous pouvons y participer et faire de la France la première grande nation au monde capable d'une écoute efficace ; pour un équilibre **concret** entre un gouvernement vertical **du** peuple et un horizontal **par** le peuple.

Parce que l'inverse de l'*Obéissance* n'est pas la *Désobéissance*, mais l'*Autorité* !

LA FRANCE ADULTE

(La F A)

Adoptée par l'assemblée constitutive le 26/11/2022





Attention

Ce document est le règlement intérieur. Il est important à lire avant d'adhérer. Cependant, il ne permet pas de comprendre le projet à proprement parlé dans le détail de sa réalisation. Pour ce faire, il faut se référer à <https://projet.lafranceadulte.fr>

Présentation rapide	2
Précisions des Statuts	3
Charte des valeurs	18
Annexes	22



Dans les grandes lignes

Pourquoi « Adulte » ?

La France Adulte se nomme ainsi car un pari est fait sur l'avenir. Le pari qu'une fois le projet achevé, il sera impossible de regarder en arrière sans nous dire : « qu'est-ce que nous pouvions être sots lorsque nous étions jeunes ! »

Cela va de pair avec la temporalité de La France Adulte, pour laquelle rester bloquer sur le court terme n'a aucun sens. Un petit poème en annexes, illustre la logique qui mène naturellement à l'âge adulte de notre société, après l'enfance/Préhistoire et l'adolescence/Histoire.

Pourquoi adhérer ?

La France Adulte vise à améliorer l'organisation de la République française afin de rendre notre État capable d'écouter, et avec pour mot d'ordre que les choses soient simples. Cela concerne aussi bien les personnes engagées politiquement que celles ne voyant aucun intérêt à la politique.

Parallèlement, adhérer à La France Adulte revient à bénéficier d'une garantie inédite pour un projet politique. Soit les cotisations servent au projet, soit elles seraient rendues aux cotisants (*voir détails dans « pourquoi et comment adhérer ? »*). C'est un contrat qu'aucune éventuelle immunité ne saurait rompre ; un élan vers la fin des promesses faites à la légère par les personnalités politiques.

Pourquoi n'est-ce pas un parti comme les autres ?

Les partis et groupements politiques, habituellement, concourent à l'expression du suffrage et respectent les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie, en se structurant eux-mêmes d'une façon démocratique. Les adhérents pensent ainsi pouvoir « délibérer sur l'action générale du parti » ou « élaborer et décider l'orientation politique du parti ». Mais l'objet des statuts est toujours vague, imprécis ou vise de grands principes sans exposer le moyen d'y parvenir. Les adhérents n'ont pas d'autres choix que s'engager sur la base des idées et avis qu'ils partagent (parfois partiellement) avec les représentants du parti. Les rares voix dissonantes se perdent alors au sein de chaque parti et la démocratie se meurt, au profit d'une confrontation entre groupes politiques qui ne s'accepteront jamais mutuellement.

La France Adulte opte pour une autre approche. Son but n'est pas de formuler un avis ou une liste d'idées dans lesquels se reconnaître pour adhérer. Adhérer à La France Adulte, c'est soutenir un projet qui rende audible l'avis de chaque citoyen français, même non politisé.

Il n'y a qu'un but, et il est clair. Voilà pourquoi ce qui fait l'essence du projet est aussi inscrit noir sur blanc dans l'objet des statuts. C'est une manière d'immuniser La France Adulte contre les changements de cap, la corruption ou les petits arrangements politiques.



Règles et fonctionnement

*[Adopté par l'assemblée constitutive du 26/11/2022
Aux termes de l'article 10 des statuts de La France Adulte,
il est institué un règlement intérieur dont le présent volet
complète et précise les statuts.]*

POURQUOI ET COMMENT ADHÉRER ?	4
LES RAISONS D'ADHÉRER À LA FRANCE ADULTE	
LE RAPPORT AVEC LA POLITIQUE	
LES MOYENS D'ADHÉRER	
LES COTISATIONS	
LES IMPÔTS (précisé le 10/12/2024)	
COMMENT PARTICIPER ?	8
FINANCIÈREMENT	
BÉNÉVOLEMENT	
AU MINIMUM	
COMMENT INTERAGIR ?	10
ADRESSES ET NOMS UTILES	
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	
LABORATOIRE D'IDÉES	
À QUOI SERT L'ARGENT ?	12
LORSQU'IL DORT	
LORSQU'IL EST DÉPENSÉ	
QUID DES MINEURS ?	13
LIMITES D'ÂGES	
ENTRE 14 ET 18 ANS	
COMMENT QUITTER LA FRANCE ADULTE ?	14
PROCÉDURE SIMPLE	
PROCÉDURE D'EXCLUSION	
PROCÉDURE D'IMPAYÉ DES COTISATIONS	
PROCÉDURE DE CHANGEMENT DES MEMBRES DU BUREAU	
PROCÉDURE DE DISSOLUTION FORCÉE DE LA FRANCE ADULTE	



POURQUOI ET COMMENT ADHÉRER ?

Les raisons d'adhérer à La France Adulte

En rapport avec le préambule et l'article 5 des statuts

Chaque personne est libre de penser ce qu'elle veut, adhérer à La France Adulte ne nécessite pas d'exposer la raison pour laquelle on souhaite voir le projet aboutir.

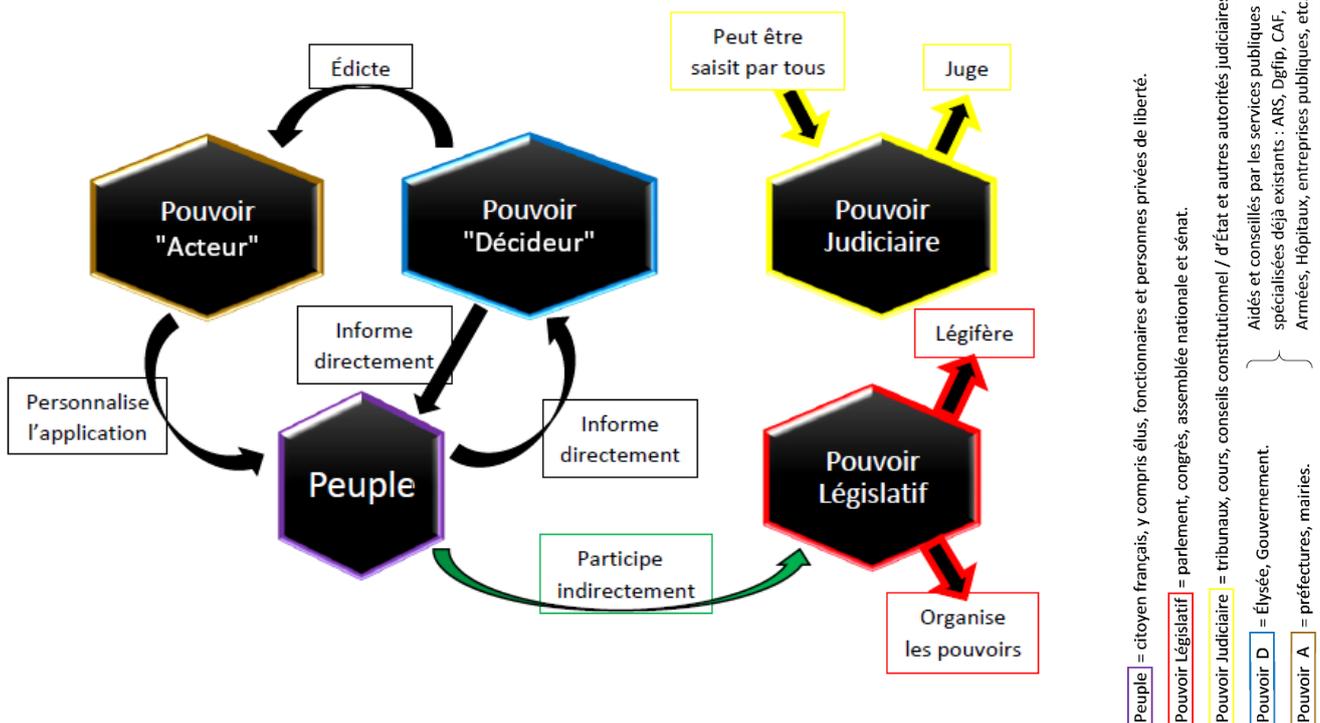
Quoi qu'il en soit, adhérer à La France Adulte a deux conséquences :

1. Vous renforcez la légitimité du projet de remontée citoyenne tel qu'il est exposé en annexe ; et vous pouvez contribuer à son perfectionnement. (Voir www.lafranceadulte.fr/projet)
2. Vous luttez contre la possibilité de promesses en l'air que les personnalités politiques formulent habituellement à l'approche d'une élection.

En résumé du 1. :

Les pouvoirs Judiciaire et Législatif semblent irréductibles dans leur fonction principale. Le premier juge et le second légifère. Le pouvoir Exécutif, quant à lui, concentre deux fonctions principales : il décide et il fait appliquer. Il mérite d'être scindé en deux pouvoirs indépendants, un premier qui règlemente (centralisé et seul décideur organisationnel de la société) et un second qui applique (local et seul exécutant de l'ordre).

Séparer ainsi les pouvoirs permet de mettre en place un dialogue efficace pour équilibrer le gouvernement DU peuple et celui PAR le peuple ; grâce à un outil de remontée citoyenne favorisant la simplification et impliquant *de facto* des dirigeants compétents.





Le rapport avec la politique

En rapport avec le préambule et l'article 10 des statuts

Il y a certaines choses qui touchent tout le monde. D'abord par notre condition d'êtres humains, nous devons manger, dormir, etc... Ensuite par notre vie en communauté sur le territoire de la République française, nous devons payer des factures et des taxes, respecter un Droit écrit, etc...

Un toit pour s'abriter, de l'eau potable, la liberté de circuler, la bonne santé, sont des exemples de sujets qui ne proviennent pas d'une idée politique, alors qu'il y aura toujours une manière d'aborder ces questions avec une idéologie « de droite », « de gauche » ou autres. Ce que propose La France Adulte n'a pas pour vocation de détruire ou remplacer ce phénomène. La France Adulte offre simplement une voie parallèle pour ce qui concerne la vie de chaque personne, afin que leur avis ne soit pas nécessairement entaché d'une « volonté » politicienne.

Le but est simplement de mettre en place un outil qui **rende notre État réellement capable d'écoute**. En plus de ce qui existe déjà. Les problématiques de chaque personne, peu importe qu'elle soit d'un bord politique ou qu'elle soit apolitique, doivent être entendues. Et cela nécessite l'indépendance entre les processus d'action et de décision de l'actuel pouvoir exécutif.

Le seul désir politique qui pourrait être constaté venant de La France Adulte, serait celui de voir cet outil bien fait et qu'il serve à quelque chose.

C'est pourquoi le règlement intérieur et la charte des valeurs ne laissent pas de place aux convictions personnelles dans la conception du projet. La « simplification » est évoquée à plusieurs reprises comme exemple de ce qui pourrait être obtenu, car il y a toutes les chances que ce soit une direction quasi-unanime dans l'usage qui pourrait être fait plus tard du système proposé par La France Adulte. Mais dans l'absolu, rien n'empêcherait qu'un peuple désirent se compliquer la vie utilise le système proposé pour ce faire.

Indépendamment de ce qui a été écrit ci-dessus, La France Adulte tente une forme de « garantie politique », dans l'espoir de la voir reproduite ailleurs. Le but est d'amorcer un regain dans la confiance que l'on peut avoir en la politique.

Cela devrait aussi impulser « un élan vers la fin des promesses faites à la légère par les personnalités politiques à l'approche d'élections ».

Pour y parvenir, c'est simple, les statuts prévoient que les dirigeants payent de leur poche s'ils venaient à bafouer l'objet des statuts. Cela fonctionne moins lorsque lesdits objets sont vagues, comme c'est souvent le cas. Voilà pourquoi ce dernier point n'est seulement qu'une tentative, car l'action doit provenir des adhérents eux-mêmes lors des AG avec leur(s) propre(s) parti(s).



Les moyens d'adhérer

En rapport avec les articles 3, 13 et 14 des statuts

Conformément à la loi, toute personne souhaitant devenir membre de LaFA doit être de nationalité française et/ou résidant sur le sol français depuis au moins un an. De plus, il est demandé d'avoir lu et compris le règlement intérieur avant d'initier son adhésion. Un justificatif d'identité peut être demandé de manière aléatoire. Chaque nouvelle admission est agréée par les membres du Bureau, sur la base du bulletin d'adhésion et lorsque le droit d'entrée a été acquitté. Le montant de ce dernier est libre, entre 1 € (un euro) et 100 € (cent euros).

Lorsque les conditions d'admission sont remplies, la personne désormais adhérente obtient le droit de verser la cotisation annuelle (voir plus bas).

Lorsque les conditions d'admission ne sont pas remplies, la personne ayant demandé son adhésion devient sympathisante et son éventuel droit d'entrée sera considéré comme un don.

Certaines associations ou partis politiques demandent à leurs adhérents de ne pas adhérer ailleurs. Pour faciliter les démarches, les responsables desdites structures peuvent prévoir une mesure dérogatoire en citant l'article 13 des statuts de La France Adulte ; et ainsi autoriser la double adhésion de leurs membres spécifiquement à La France Adulte.

Les cotisations

En rapport avec les articles 3, 8, 14, 21 et 23 des statuts

À la différence du droit d'entrée dont le prix est libre (voir ci-dessus), le montant de cotisation est une valeur fixée lors de chaque assemblée générale ordinaire.

Le paiement de la cotisation ne concerne que les adhérents et son acquittement annuel offre le droit de participer aux assemblées générales.

1. Cotisation de fonctionnement. C'est la cotisation par défaut. Son montant est fixé chaque année en fonction des besoins réels et prévisionnels de La France Adulte, après délibération de l'assemblée générale. Cette cotisation s'élève à 90 €.
 - Chaque membre adhérent peut choisir de payer l'intégralité de cette cotisation, ou seulement une partie lorsqu'il le juge nécessaire en regard de sa situation financière.
 - Sauf les acteurs de la vie politique (dirigeants ou représentants d'autres partis, hauts fonctionnaires, élus de la République, ...) qui, eux, doivent la payer intégralement.
2. Cotisation de soutien publique. Cette cotisation peut être choisie à la place de la précédente. Son montant correspond au double de la cotisation de fonctionnement, soit 180 €. Elle doit être acquittée dans son intégralité et donne droit à la mise en avant publique de son soutien envers La France Adulte.

Le paiement pour le compte de tiers est autorisé à titre exceptionnel (maladie, incapacité, absence ...).

La cotisation versée à La France Adulte est définitivement acquise, même en cas de démission, d'exclusion, ou de décès en cours d'année.



Déroulement :

Chaque année au mois de mars, l'assemblée générale ordinaire fixe le prix de la cotisation de fonctionnement. L'appel à cotisation peut être envoyé aux membres adhérents avant le compte rendu de l'assemblée.

Un reçu détaché d'une formule numérotée, selon le calendrier du CNCCFP, est finalement envoyé à chaque membre cotisant pour qu'il bénéficie d'une réduction d'impôt [*détails : service-public.fr et cnccfp.fr*]

Les impôts

En rapport avec les articles 3 et 11 des statuts

Seules les cotisations permettent une réduction de votre impôt de 66 % du montant versé. LaFA n'est ni dédiée au financement d'une campagne électorale, ni une association de financement d'un parti : de ce fait, selon le Code Général des Impôts (art. 200), les simples dons à LaFA ne donnent pas droit à une réduction d'impôt.

Du fait que les dons puissent aussi être versé par des personnes ne répondant pas aux critères d'admission, l'engagement de LaFA concernant le remboursement total ou partiel en cas d'échec ne s'applique pas pour les donateurs non-adhérents.

En résumé :

- Devenir membre coûte librement entre 1 et 100 € et **n'offre pas réduction d'impôt.**
- Cotiser coûte le montant délibéré annuellement et **donne droit à réduction d'impôt.**
- En cas d'échec du projet, les fonds disponibles dans les caisses de LaFA, et plus précisément l'actif net, seraient restitués aux adhérents de manière proportionnelle à leur(s) cotisation(s).
Ainsi, zéro euro cotisé = zéro euro rendu ; mais une forte mobilisation d'adhérents, de donateurs ou de produits financiers pourrait permettre une restitution excédant le montant des cotisations versées.
- Les dons et cotisations cumulés ne peuvent pas dépasser 15 000 € par an et par foyer fiscal.



COMMENT PARTICIPER ?

Financièrement

En rapport avec les articles 3 et 14 des statuts

Seules les personnes physiques de nationalité française et/ou résidant en France peuvent participer financièrement, pas les personnes morales (à l'exception des autres partis politiques français).

Rappel de la Loi :

Les dons au profit de La France Adulte ne peuvent pas dépasser 7 500 € par personne.

Les dons et cotisations cumulés ne peuvent pas dépasser 15 000 € par an et par foyer fiscal.

Les dons sont effectués définitivement en contrepartie d'un reçu pour les impôts.

- **Par chèque :**

À l'ordre de « La France Adulte »

À envoyer à La France Adulte, 340 rue du Fourneau 50400 Granville.

La date retenue est celle de la réception de la lettre si le chèque est adressé par courrier.

- **Virement :**

Sur le compte Crédit Mutuel de La France Adulte.

IBAN : FR 76 1548 9047 0600 0579 4020 171

BIC : CMCIFR2A

- **Carte bancaire :**

Via HelloAsso <https://www.helloasso.com/associations/la-france-adulte>

Ou PayPal <https://paypal.lafranceadulte.fr>

- **Espèces :**

En espèces uniquement pour une valeur inférieure à 150 euros.

Il est conseillé l'usage de lettres suivies ou recommandées, à destination de La France Adulte, au 340 rue du Fourneau, 50400 Granville.

- **Prélèvement automatique non prévu actuellement.**

Quel que soit le mode de paiement, les dons et les cotisations doivent permettre d'identifier les informations suivantes :

- La date du versement (il est possible d'obtenir un seul reçu cumulant l'ensemble des dons et cotisations) ;
- L'adresse du domicile fiscal de la personne donnant ou cotisant ;
- Et sa nationalité.



Bénévolat

En rapport avec les articles 15, 18 et 21 à 24 des statuts

Le don en nature consiste en une simple remise matérielle d'un objet, d'un service ou d'un immeuble (maison, terrain). Cela s'étend à l'usage bénévole de compétences spécifiques, ou simplement au temps mis à disposition pour une tâche.

Quel qu'il soit, ce don en nature doit répondre à un besoin de La France Adulte : soit pour perfectionner et éprouver le projet de remontée citoyenne, soit pour échafauder, perfectionner et éprouver des idées de simplification, soit pour concourir au bon déroulement des missions des membres du Bureau.

Les membres, adhérents ou sympathisants, qui jouent un rôle prépondérant dans l'organisation, la notoriété et/ou l'évolution de La France Adulte, peuvent bénéficier de la même mise en avant que les membres s'acquittant de la cotisation de soutien publique.

Au minimum

En rapport avec les articles 2 et 15 des statuts

Parlez de La France Adulte (LaFA) autour de vous

Chaque personne non-membre est libre de parler de La France Adulte de la manière qui lui convient, publiquement ou au sein d'un réseau. Puisqu'il s'agit d'un projet, il ne se réjouit pas des compliments et il ne souffre pas des médisances. Aucun membre de La France Adulte ne devrait « attaquer » une personne pour ce qu'elle dirait de non constructif, même sous prétexte de « défendre ».

Les sympathisants doivent au moins éviter de tordre l'esprit du projet lorsqu'ils communiquent à son propos. Les membres adhérents doivent éviter d'extrapoler ou de dénaturer le règlement intérieur et les statuts. Les membres du Bureau sont tenus de respecter les principes et les valeurs de La France Adulte en toute circonstances.

REJOIGNEZ-VOUS !

Ce slogan porte plusieurs sens. Deux d'entre eux sont politiquement décisifs :

« Rejoignez-vous ! » traduit le moyen d'accroître la crédibilité et la légitimité du projet. Plus La France Adulte comptera de membres venant de tous horizons, plus le projet aura de chances d'aboutir.

« Rejoignez-vous ! » traduit aussi la finalité du projet. Faire de la France la première grande nation dont l'État est capable d'entendre chacun de ses administrés afin d'agir en conséquence.



COMMENT INTERAGIR ?

Adresses et noms utiles

En rapport avec les articles 6 et 17 des statuts

Le siège de La France Adulte est actuellement à Granville (50 Manche).

Courriers et paiements peuvent être envoyés à :

La France Adulte
340, rue du Fourneau
50400 Granville

Page internet des membres du bureau : <https://www.lafranceadulte.fr/membres/liste>

Président : M. Joël CHEVÉ

Mail : rejoignez-vous@lafranceadulte.fr

Vice-président : M. François LE CANN

Secrétaire du Bureau : Poste vacant, voir détails en article 20 des statuts

Secrétaire de liaison : Poste vacant, voir détails en article 21 des statuts

Secrétaire des relations publiques : Poste vacant, voir détails en article 22 des statuts

Trésorier : Poste vacant, voir détails en article 23 des statuts

Assemblées générales

En rapport avec les articles 8 et 9 des statuts

Les assemblées générales ont vocation à arrêter des décisions et arbitrer des situations.

Chaque année au mois de janvier, les membres adhérents sont informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra normalement au mois de mars suivant. Attention, seuls les membres à jour de leur cotisation pourront participer aux assemblées générales.

Certains ordres du jour sont récurrents en assemblée générale ordinaire.

- Suivi de la situation morale et de l'activité de La France Adulte ;
- Étude du calendrier ;
- Approbation des comptes annuels et discussion des comptes prévisionnels ;
- Établissement du montant de la cotisation ;
- Évocation d'éventuelles erreurs du Bureau et leurs solutions.



Les membres à jour de leur cotisation et intéressés par les ordres du jour, signalent au Bureau avant février qu'ils souhaiteraient participer. Ainsi le Bureau peut organiser la tenue de l'assemblée générale dans des locaux à la capacité d'accueil adéquate.

Les assemblées générales extraordinaires ne sont ni récurrentes ni fixées à un mois particulier de l'année. Leur ordre du jour correspond à une situation exceptionnelle qu'il faut traiter rapidement.

Les décisions prises en assemblée concernent tous les membres, y compris ceux non présents ou n'ayant pas participé aux délibérations. Le président, garant de la bonne conduite du règlement intérieur et des statuts, doit valider chaque décision pour qu'elle devienne applicable. Le compte rendu est ensuite envoyé par le secrétaire de liaison à l'ensemble des membres adhérents.

Les modifications adoptées en assemblée générale sont considérées comme des améliorations ou des perfectionnements, dès lors qu'elles ne transforment pas le cœur du projet.

Laboratoire d'idées

En rapport avec les articles 5, 13 et 15 des statuts

Les tables des idées / foires aux idées / groupes de travail / etc... sont des réunions de membres durant lesquelles on simplifie et peaufine l'existant.

Ces réunions peuvent prendre la forme de journées d'apprentissage / maîtrise / compréhension d'un sujet pour mieux le cerner. Elles peuvent aussi prendre la forme d'ateliers de création / modélisation / expérimentation pour tester leur faisabilité. Ou prendre la forme de brainstorming / échange d'arguments / partage de vécus / expression libre.

Les membres peuvent se réunir de leur propre initiative autant de fois que nécessaire et sans y avoir été invité par le président. Mais une idée ne peut pas être présentée à l'assemblée générale, ni intégrer la ligne officielle de La France Adulte, sans avoir été travaillée avec le président.

Il est recommandé de ne pas faire bande à part, mais plutôt d'intégrer des initiatives déjà existantes ou d'inviter des groupements déjà constitués. Il peut s'agir d'autres partis politiques, réunions de collectifs, ou tout autre espace de discussion.



À QUOI SERT L'ARGENT ?

Lorsqu'il dort

En rapport avec l'article 3 des statuts

La France Adulte opère une gestion non lucrative, non intéressée et sécurisée (pas de placements boursiers) de ses fonds.

La somme d'argent capitalisée ou économisée a deux utilités :

- Constituer une réserve en cas d'imprévu ou en prévision de dépenses à venir ;
- Peser face à d'autres organismes qui jugent de l'importance en fonction du capital.

Lorsqu'il est dépensé

En rapport avec les articles 3, 5, 14 et 24 des statuts

Les fonds reçus ne peuvent être employés pour un autre objet que celui de La France Adulte.

À titre d'exemples non exhaustifs, l'argent peut être utilisé :

- Pour la communication, qu'elle soit publique ou entre les membres. Cela comprend le site internet, l'entretien du matériel informatique, les impressions sur papier, l'organisation de rencontres et de réunions ;
- Pour perfectionner le projet de remontée citoyenne afin qu'il fasse force de proposition. Cela comprend l'accès payant à certains articles scientifiques, le défraiement pour la participation d'experts, l'achat d'outils, les tests à grande échelle ;
- Pour les locaux du siège de La France Adulte. Cela comprend le loyer, le service de nettoyage, la sécurité ;
- Pour le bon accomplissement des missions des membres. Cela comprend globalement les points déjà évoqués ci-dessus ainsi que les obligations administratives et l'éventuelle rémunération en contrepartie des sujétions.



QUID DES MINEURS ?

Limites d'âges

En rapport avec l'article 13 des statuts

L'âge minimal requis pour une demande d'admission au sein de La France Adulte est de 14 ans révolus. Cela correspond à une année après l'âge permettant d'acquérir la nationalité française lorsque les parents sont étrangers.

Jusqu'à l'âge de 16 ans, tout membre de La France Adulte doit être accompagné d'un parent, du tuteur ou d'une autorisation signée de l'un d'eux.

Jusqu'à l'âge de 18 ans, les termes du présent chapitre « quid des mineurs ? » prévalent sur tout autre terme traitant des mêmes sujets dans le règlement intérieur.

Une personne de moins de 14 ans a le droit d'être présente à condition d'être accompagnée d'un titulaire de l'autorité parentale et de rester à proximité de ce dernier.

Entre 14 et 18 ans

En rapport avec l'article 13 des statuts

Un mineur peut adhérer, participer aux actions de La France Adulte, et voter au cours de l'assemblée générale. Toutefois, s'il demande seul son admission, il doit communiquer l'identité et l'adresse des personnes responsables de lui pour que La France Adulte les informe de l'engagement de leur enfant.

À partir du moment où les mineurs sont membres adhérents, ils peuvent exercer leur droit de vote à l'assemblée générale sans nécessairement cotiser. Un mineur peut décider d'un certain nombre d'actes et il appartiendra aux parents, aux dirigeants ou au juge en cas de conflit, d'apprécier si le mineur jouit du discernement nécessaire pour réaliser ses actes.

Seule la cotisation de fonctionnement peut être souscrite par un membre mineur, et La France Adulte lui refusera tout montant de cette cotisation supérieur à 10 €, idem pour le droit d'entrée.



COMMENT QUITTER LA FRANCE ADULTE ?

Procédure simple

En rapport avec l'article 16 des statuts

Pour ne plus être membre de La France Adulte, il suffit d'adresser sa démission au bureau par courrier ou courriel (avec accusé de réception) sans obligation de motiver cette décision.

En cas de décès connu d'un membre, la radiation serait automatique. Les héritiers ou les légataires ne peuvent prétendre à maintenir la qualité de membre du défunt.

Procédure d'exclusion

En rapport avec l'article 16 des statuts

L'exclusion d'un membre peut être prononcée par le Bureau, pour motif grave, notamment suite :

- à la contre-participation ou au sabotage des activités de LaFA,
- aux vols quelles qu'en soient la nature et l'objet,
- aux actes de vandalisme à l'encontre des biens de LaFA ou qui lui sont prêtés,
- à toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de LaFA ou à sa réputation.

Le cas échéant, l'intéressé peut fournir des explications ou présenter sa défense au Bureau, en présentiel ou par écrit.

Cette expulsion est normalement définitive, mais pourrait éventuellement être révisée en cas de réparation.

Procédure d'impayé des cotisations

En rapport avec les articles 16, 21 et 23 des statuts

Les dons et cotisations versés à La France Adulte sont définitivement acquis, même en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre en cours d'année.

Le non-paiement de la cotisation est considéré comme un impayé. Le trésorier et le secrétaire de liaison enverraient éventuellement un rappel le cas échéant.

Lorsqu'un membre adhérent n'est plus à jour de sa cotisation, il prend le risque d'être exclu. Précisément, le Bureau se prononce de façon arbitraire ou en fonction des échanges effectués lors de la régularisation : soit le membre adhérent est exclu, soit il peut devenir sympathisant.

Le cas échéant, cette expulsion n'est pas définitive, la personne physique concernée pourra de nouveau demander son adhésion et s'acquitter d'un nouveau droit d'entrée, dans les mêmes conditions que tout nouveau membre adhérent.



Procédure de changement des membres du Bureau

En rapport avec les articles 8, 9, 11 et 17 à 19 des statuts

Les membres du Bureau sont nommés par le président :

- soit directement et sur avis du Bureau,
- soit à la suite d'un vote par l'assemblée générale.

Dans ce deuxième cas, lors d'une assemblée générale, un ou plusieurs membres adhérents et à jour de leur cotisation peuvent candidater pour une fonction de membre du Bureau, que celle-ci soit déjà occupée ou non. Il est alors d'usage que chaque candidat présente ses arguments aux membres présents à l'assemblée générale avant que celle-ci ne vote à bulletin secret. Lorsque la fonction est déjà occupée, le membre en place choisit de renouveler sa candidature ou de démissionner avant que le vote ne commence. La validation finale revient au président.

Les membres du Bureau peuvent démissionner à tout moment, sans motif ou préjudice, et sans autre contrainte que d'en avertir le président par écrit. Ni le président ni les autres membres de La France Adulte ne peuvent s'opposer à une démission.

Les membres du Bureau peuvent être démis de leurs fonctions à tout moment par le président s'ils ne respectaient pas leurs engagements, les statuts ou le règlement intérieur.

Cas particulier du président :

Le président ne peut pas abandonner le projet. Il est le seul membre de La France Adulte qui ne peut pas présenter sa démission sans un avis favorable d'au moins 75 % des membres présents à l'assemblée générale.

Le président peut cependant être démis de ses fonctions s'il persistait à ne pas respecter ses engagements, les statuts ou le règlement intérieur. La question doit figurer dans l'ordre du jour de chaque assemblée générale ordinaire.

En cas d'absence temporaire de la fonction de président du Bureau (maladie, impossibilité dans l'agenda ou tout autre évènement mineur), le vice-président assure la suppléance.

En cas de vacance définitive de la fonction de président du Bureau (maladie grave, décès, démission ou tout autre évènement majeur), le vice-président assure la suppléance et doit convoquer une assemblée générale extraordinaire dans le but d'élire une nouvelle personne à la présidence du Bureau. Si personne n'était élu dans un délai d'un an à compter de la démission du président, La France Adulte serait dissoute selon les dispositions du 2. de l'article 11 des statuts.



Procédure de dissolution forcée de La France Adulte

En rapport avec les articles 11, 15 et 18 des statuts

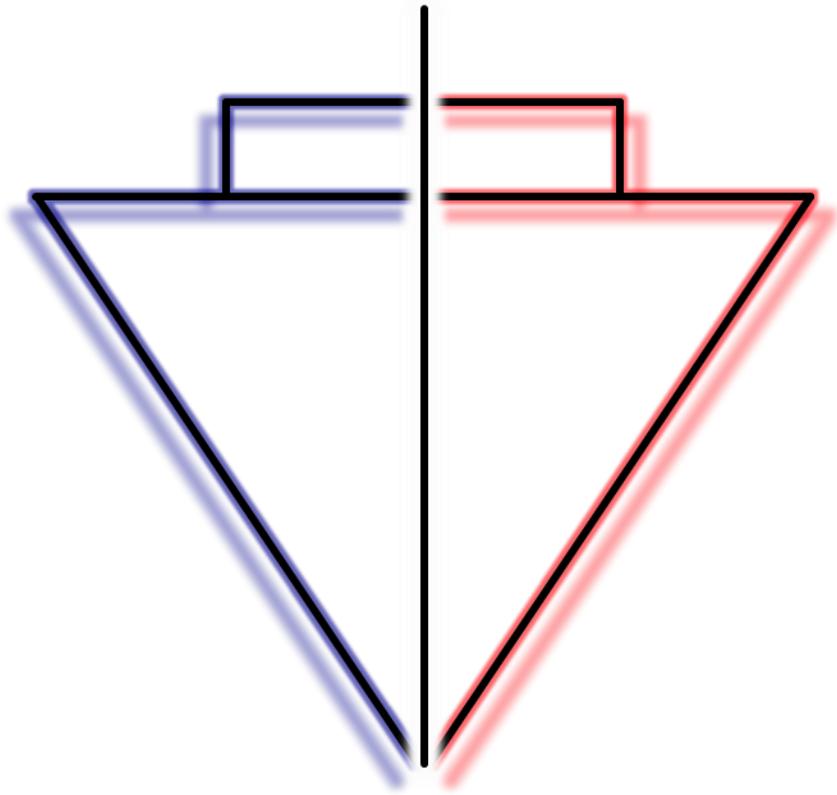
Pour rappel, le président du Bureau est le dirigeant de La France Adulte et son premier représentant. Il veille à la bonne conduite du présent règlement intérieur et des statuts. Certaines de ses responsabilités peuvent être déléguées, ponctuellement ou un temps donné, aux membres du Bureau et/ou à des membres adhérents.

Compte tenu de cette position particulière et de la charge qu'elle implique, une certaine indulgence doit être accordée à son égard. Le président a le droit à l'erreur et il peut arriver qu'il soit informé d'une situation longtemps après qu'elle a eu lieu. Il dispose ainsi d'un délai, variable selon le contexte, pour corriger ce qui peut l'être.

Malgré toute la marge de manœuvre dont dispose le président, les adhérents à jour de leur cotisation peuvent le contraindre à mettre fin à La France Adulte s'il persistait à ne pas respecter les statuts ou s'il en dénaturait le fond. Chaque membre, adhérent ou sympathisant, doit avoir l'assurance que le projet initialement soutenu reste maintenu dans le temps (bien-entendu, cela ne concerne pas les améliorations éventuelles successives et validées par les membres adhérents eux-mêmes via les assemblées générales).

Pour procéder à une dissolution forcée, n'importe quel membre cotisant doit s'entourer d'au moins dix autres adhérents à jour de leur cotisation afin d'enclencher les étapes chronologiques suivantes.

- S'entretenir avec le Bureau pour vérifier qu'il ne s'agisse ni d'un malentendu, ni d'un élément qui soit du ressort de l'interprétation. Les cotisants devront s'être préalablement assurés d'avoir bien lu le présent règlement intérieur et les statuts.
- Dans le cas d'une véritable erreur sur le fond, que le Bureau ne saurait rectifier dans un délai de 3 mois sous le contrôle des membres plaignants, ou dans le cas d'un désaccord résistant aux discussions entre le Bureau et les membres plaignants, le président devrait convoquer une assemblée générale extraordinaire qui délibérerait :
 - o D'abord sur le bien-fondé des reproches formulés par les membres plaignants ;
 - o Puis sur le moyen le plus adéquat de corriger le problème si ce n'est pas déjà ce que le Bureau a entrepris.
- Dans le cas d'un dévoiement avéré du projet de La France Adulte, persistant malgré les solutions proposées par l'assemblée générale extraordinaire, une nouvelle assemblée générale pourrait ordonner la démission du président ou la dissolution de La France Adulte selon les dispositions du 2), ou du 3), de l'article 11 des statuts. Si le président refusait, les cotisants se verraient octroyer le droit de l'ester en justice. Le bureau se réserve néanmoins le droit de vérifier préalablement, qu'il ne s'agit pas d'une tentative de récupération d'argent « placé » dans les adhésions, cotisations et/ou dons. Le cas échéant, ou dans le doute en cas d'entraves à l'enquête interne, les membres plaignants à l'origine des présentes démarches se verraient potentiellement poursuivis en justice par La France Adulte.





Charte des valeurs

De toutes les possibilités existantes en France pour réunir les gens autour d'un sujet, le modèle associatif semblait ici le plus approprié. Seulement, une association 1901 dont l'objet porte sur la politique est automatiquement désignée comme parti politique. Ce n'était pas le but, car l'image que l'on a généralement d'un parti de portée nationale est liée à une tentative de prise de pouvoir devant les autres, une division supplémentaire. Mais c'est ainsi et il va falloir faire avec cette image.

Ce qui a motivé l'élaboration du projet

Il fallait trouver un moyen de faire évoluer l'organisation de notre société de telle sorte que :

- l'on puisse prévenir et guérir les dangers collectifs qui nous menacent sans surprise (*changement trop rapide des conditions climatiques pour permettre une adaptation efficace de l'agriculture, perte de biodiversité trop importante pour atténuer l'impact des consommations, apparitions trop fréquentes d'agents pathogènes susceptibles d'engendrer de nouvelles crises sanitaires, pollutions trop concentrées pour rester sans effet significatif sur la santé, essoufflement probable puis effondrement du système de croissance financière exponentielle, instrumentalisation des inquiétudes liées à la notion de séparatisme, écart trop important entre les valeurs des uns et celles des autres menant à des clivages*).
- les bonnes idées ne se retrouvent plus noyées dans la masse ni bloquées par les intérêts d'un maillon dans la hiérarchie. D'autant plus que les avis divergents à propos de sujets qui n'intéressent pas systématiquement une majorité de personnes demeurent inaudibles, en conséquence de quoi la plupart des français(es) se résignent à l'inaction démocratique.
- le gouvernement DU peuple soit équilibré avec un gouvernement PAR le peuple.
- la vie des gens et l'administration française soient simplifiées.

À l'heure actuelle, notre système fonctionne et dysfonctionne sous le contrôle de 3 pouvoirs : le Législatif, l'Exécutif et le Judiciaire.

Le pouvoir Exécutif scindé en deux pouvoirs indépendants, est une condition nécessaire au bon fonctionnement de la remontée citoyenne et, plus généralement, du dialogue entre le Gouvernement et le restant des citoyens. Il en aurait sans doute été autrement si notre pays était plus petit, mais la France est une grande nation : rendre notre démocratie aussi belle qu'on l'imagine depuis tellement longtemps, passera forcément par cette amélioration organisationnelle.

Cela offrirait de nombreux avantages.

- Adaptation aux situations de terrain et aux cas particuliers ;
- Disparition du porte-à-faux qui oblige l'administration à ne jamais reconnaître ses erreurs ;
- Exercice de chaque pouvoir avec davantage de professionnalisme/compétence et d'efficacité ;
- Interaction entre le Gouvernement et les personnes concernées par une décision ;
- Allègement de la justice ;
- Initiative populaire bien plus facile que par référendum et bien plus fiable que par sondage.



Dans sa pratique

La France Adulte réfléchit et crée avec les technologies disponibles, mais toujours en veillant à ce que le rendu final fonctionne même sans ces technologies. Par exemple le système de remontée citoyenne une fois achevé, ne devra pas disparaître s'il manque l'électricité ou Internet.

Le système de remontée citoyenne abouti, il pourra évidemment être utilisé pour simplifier différents aspects de notre vie politique et administrative. En attendant, des exemples de simplifications peuvent être proposés par La France Adulte pour illustrer ces possibilités ; le premier exemple imaginé à cet effet concerne le mode de scrutin présidentiel.

[*] Ce mode de scrutin amélioré s'exprime grâce à trois bulletins (deux "pour" ajoutant une voix chacun et un "contre" retirant une fraction de voix) :

- Conserve l'acte physique de mettre les bulletins dans des enveloppes, internet ne s'impose pas.
- Reste aussi facile à dépouiller que le scrutin habituel.
- Fait chuter l'abstention de manière non négligeable.
- Incite automatiquement à l'intérêt de comparer les candidats et leurs propositions.
- Est plus consensuel, évite notamment le piège de voir élu un candidat qui ne rassemble pas ; et libère du désagréable vote utile.
- Donne des résultats plus parlants et mieux interprétables.
- Demeure nettement plus facile à mettre en œuvre que d'autres scrutins déjà existants comme Condorcet, Borda ou le Jugement Majoritaire.
- Conserve l'esprit du choix constitutionnel français car, appliqué aux élections précédentes sans son avantage consensuel, il donne le même vainqueur final que le scrutin habituel, mais en un seul tour seulement.
- Et sa justesse a été vérifiée sur tableur à partir des vraies situations rencontrées lors des premiers tours de campagnes précédentes (1995 à 2022). C'est un mode de scrutin qu'il est réellement pertinent de proposer à l'étude par des experts ; d'autant plus qu'il s'est avéré prédictif du vainqueur du second tour 2022, uniquement à partir des résultats exprimés au premier tour.

De manière générale, toute simplification doit conserver les principes fondateurs de la République française et les raisons pour lesquelles ils ont été choisis. C'est seulement après avoir simplifié, que l'on peut y voir plus clair, et que l'on pourra espérer améliorer avec le concours de tous.

Dans le discours tenu publiquement par les membres de La France Adulte, il est recommandé d'employer un langage sans jargon, compréhensible par le plus grand nombre.

La difficulté médiatique la plus importante pour les membres du Bureau restera probablement celle de susciter l'intérêt tout en faisant preuve de nuance et sans déborder du sujet.

Les phrases du type « ce n'est pas mon domaine mais je pense que ... » sont à bannir car, au final, la chose est tout de même dite.

Dans l'exercice de La France Adulte, il est primordial de savoir déconnecter ses avis et convictions personnelles, afin de garantir la neutralité et la prise de recul dans l'analyse d'idées opposées. Nous sommes tous de gros tas de cellules dont l'intelligence varie au gré des connexions synaptiques. Rien ne saurait être plus certain. Tout le reste, y compris ce que nous trouvons normal ou qui nous semble évident, gagne à être interrogé.



Dans son comportement

La société française et la diversité des individus qui la compose engendre, par nature, une complexité à tous les niveaux. « Harmoniser », « limiter les exceptions », « simplifier », représente un travail titanesque pour ne pas tomber dans le travers de l'égalité absolue et contraignante. Cela ne peut être fait qu'à l'aide de dirigeants compétents, investis et à l'écoute.

Mais en même temps aucun cerveau isolé ni aucun petit groupe de cerveaux experts ne saura, jamais, apporter de solutions aux problèmes de chacun.

D'où la nécessité de rester humble et traiter les questions avec recul. Le plus prudent reste encore de ne pas extrapoler ni sortir du cadre du projet lorsqu'un membre de La France Adulte doit s'exprimer à son sujet.

Les membres de La France Adulte doivent garder à l'esprit qu'ils soutiennent et/ou font évoluer un **projet concret. Il ne s'agit pas d'un avis politique** qu'il faudrait faire passer en criant plus fort que les autres ou imposer par divers procédés rhétoriques. Les critiques constructives participent toujours à l'évolution du projet.

Pour reprendre les mots du règlement intérieur : « Puisqu'il s'agit d'un projet, il ne se réjouit pas des compliments et il ne souffre pas des médisances. Aucun membre de La France Adulte ne devrait "attaquer" une personne pour ce qu'elle dirait de non constructif, même sous prétexte de "défendre". »

La France Adulte doit permettre de rendre audible des personnes aux avis inévitablement divergents. Chacun doit faire l'effort de maintenir ses propres convictions personnelles au même niveau d'importance que celles de n'importe quel autre individu. On remarque alors, par exemple, que les militants vaccinaux et anti-vaccinaux ont généralement le même objectif : la bonne santé.

À celles et ceux qui se réclament du scepticisme, rappelez-vous que l'esprit critique ne mène à rien sans indulgence. À celles et ceux qui fonctionnent à l'intuition, souvenez-vous que les autres ont la leur, et qu'ils y tiennent certainement aussi fort que vous tenez à la vôtre.

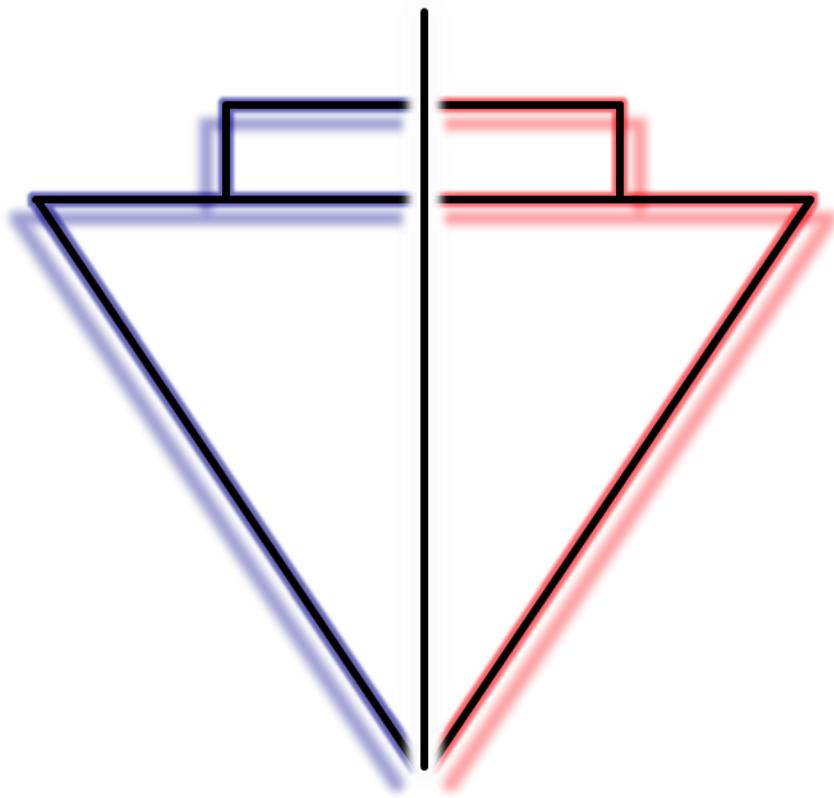
Le fait d'être un parti politique va inévitablement inciter à la comparaison avec les existants. Si l'on n'y prend pas garde, il serait vite trompeur de considérer La France Adulte comme un parti centriste. Ce serait confondre conciliation et compromission.

La France Adulte, à l'inverse du centrisme, ne pointe pas du doigt le faux-dilemme Gauche/Droite. Elle accepte que la Droite et la Gauche existent depuis plus de 200 ans, car ces deux idéologies opposées ont chacune des raisons d'exister. Mêler progressisme et conservatisme, liberté et égalité, nécessite l'accueil des deux bords au lieu de commettre l'erreur du « ni l'un ni l'autre ».

Idem à propos du populisme. Un parti populiste arrive à ses fins par le peuple, tandis que La France Adulte souhaite arriver aux fins du peuple.

Un peu de philosophie

La Vérité (avec un V majuscule) n'existe pas. Ce qui existe est seulement notre compréhension du réel. On parle de Vérité pour désigner notre conviction d'avoir suffisamment compris le réel pour prétendre qu'il s'agisse bien de la Réalité. La Vérité ressemble au plus à un curseur, une estimation personnelle que la méthode scientifique sait faire évoluer dans le *bon sens*.





Références et annexes

Annexes :

Projet de remontée citoyenne	https://projet.lafranceadulte.fr
Statuts de La France Adulte	https://statuts.lafranceadulte.fr
Sources officielles sur internet	Répertoire Web
Rules of procedure in English	<i>(link not yet planned)</i>

Objets des statuts d'autres partis politiques français, évoqués à la troisième question de la présentation en page 2 :

L'objet dans les statuts correspond à l'identité profonde d'un parti, c'est ce qui le définit en premier. Saurez-vous reconnaître à quels partis appartenait, en 2022, les objets suivants ?

- « Le Parti est un parti politique qui concourt à l'expression du suffrage universel, au sens de l'article 4 de la Constitution. »
- « [Néant] »
- « Le Mouvement a pour objet de concourir à l'expression du suffrage universel dans le respect des valeurs de la République, Liberté, Égalité, Fraternité, des principes fondamentaux consacrés par la Constitution, de l'unité de la République et de l'indépendance de la Nation. Il rassemble tous les femmes et les hommes qui partagent ses valeurs et agit au service des citoyens. »
- « XXX a pour objet de concourir à l'expression du suffrage universel dans le respect des valeurs de la République, tels que définis par la Constitution, de l'unité de la République et de l'indépendance de la Nation. Il vise à rassembler les Françaises et les Français pour refonder la République, assurer sa cohésion sociale, promouvoir ses valeurs fondamentales de liberté, d'égalité, de fraternité, de justice et de solidarité, accélérer le développement et la modernisation de la France et renforcer son rôle de grande puissance souveraine dans le cadre d'une Europe forte. XXX regroupe toutes les Françaises et tous les Français qui partagent ces objectifs. »
- « La création et l'objet du XXX reposent sur la déclaration de principe du 29 novembre 2008 du XXX. »
- « Le XXX est un parti politique qui a vocation à regrouper les hommes et les femmes se reconnaissant dans la gauche républicaine, réformiste, humaniste, laïque et écologique ; il propose une vision spécifique de l'organisation sociale fondée sur la primauté de l'individu. »
- « La XXX est un parti politique qui concourt à l'expression du suffrage universel. »



- « Fondé en 1972, XXX est une formation politique qui concourt à l'expression du suffrage dans le cadre des institutions de la République française et du pluralisme démocratique, conformément à l'article 4 de la Constitution du 4 octobre 1958. Attaché à l'égalité devant la loi de tous les citoyens français sans distinction d'origine, de race ou de religion, XXX défend la souveraineté, l'indépendance et l'identité de la nation. Il protège le caractère indivisible, laïc, démocratique et social de la République, ainsi que l'intégrité du territoire national, en métropole comme en outre-mer. Attaché aux libertés d'opinion et d'expression, XXX est favorable au gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. »
- « [Statuts introuvables] » | *L'association est un mouvement citoyen qui a pour but de regrouper les soutiens de X, Y, Z et celles et ceux qui font le choix d'une France XXX et d'un Avenir en commun républicain et socialiste.*
- « Le Mouvement XXX a pour objet de concourir à l'expression du suffrage universel. Il a pour but la valorisation et la transmission de l'identité française et de la civilisation européenne. Il souhaite mettre fin à l'immigration, lutter contre l'islamisation de la France et rétablir la souveraineté de notre peuple pour la maîtrise de son destin et de ses frontières. Il encourage la protection de notre patrimoine culturel et naturel. Il soutient les politiques qui favorisent l'excellence et le mérite à l'école. Attaché à la démocratie, il défend les libertés individuelles et collectives ainsi qu'une juste représentation des citoyens dans nos institutions. Il vise l'égalité et la cohésion entre toutes nos provinces et nos territoires ultramarins. Il poursuit les moyens d'assurer la sécurité de la population et de garantir l'intégrité du territoire national. Partisan de la souveraineté du pays, il promeut la grandeur nationale et soutient tout ce qui tend vers l'indépendance de la Nation. Il considère la famille et les corps intermédiaires comme des éléments fondateurs du corps social et les soutient comme tels. Il valorise le travail et refuse la logique d'assistanat. Il favorise la libre entreprise dans un cadre de justice fiscale et de solidarité nationale. Il défend un État stratège, prioritairement centré sur ses fonctions régaliennes, qui garantit l'unité et la prospérité de la Nation. »
- « Cette association a pour objet de faire naître une organisation politique innovante, ouverte sur les territoires, coconstruite dans la transparence avec les citoyens et consciente des transformations du monde. Elle a pour vocation de bâtir des projets d'actions et de promouvoir cette nouvelle attitude politique. L'association a vocation à rassembler tous ceux – citoyens, élus locaux, parlementaires – qui se reconnaissent dans les valeurs et idées libérales, sociales, européennes, réformatrices et humanistes, et qui refusent toute alliance et tout compromis avec les extrêmes, et l'utilisation de leur rhétorique. Le parti œuvre à l'action collective dans l'intérêt du pays et à l'unité de la droite et du centre, dans le respect du paragraphe précédent. La position du parti sur les politiques publiques menées est déterminée sur la base des mérites desdites politiques et de leur conformité aux valeurs du parti. Le parti participe au débat public et présente ou soutient des candidats partageant les valeurs du parti à des élections politiques. Compte tenu de son objet, l'association est un groupement politique au sens des articles L.52-8 et L.52-12 du code électoral. L'association se conforme à la législation en vigueur concernant le financement de la vie politique et notamment les articles 11 à 11-7 de la loi du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique. »



- « XXX est un mouvement politique qui concourt à l'expression du suffrage universel, conformément à l'article 4 de la Constitution du 4 octobre 1958. XXX a pour objet de promouvoir les idéaux et les valeurs de la République dans le respect des libertés et des principes fondamentaux consacrés par la Constitution et notamment dans son préambule. Ses valeurs sont humanistes, libérales, sociales et européennes : à ce titre, XXX œuvre à l'épanouissement des libertés individuelles et collectives et promeut les solidarités actives en faveur des plus fragiles. Elle agit pour l'édification d'une démocratie de responsabilité et pour le développement d'une économie de marché tendant à garantir la justice sociale, le dialogue social et la cohésion sociale. Fidèle à sa tradition décentralisatrice, XXX est attachée à renforcer la libre administration des collectivités territoriales permettant de concilier proximité, humanité et transparence. Animée par l'idéal européen des Pères fondateurs, elle agit pour la construction d'une Europe fédérale, seule capable de promouvoir son modèle de société et de défendre ses valeurs et ses intérêts dans la mondialisation. Consciente que l'avenir d'une Nation passe par un niveau d'éducation élevé de sa jeunesse, XXX propose de mettre en œuvre une véritable révolution éducative. Elle entend réformer par ailleurs le système de prélèvements sociaux et fiscaux, afin de créer un véritable choc de compétitivité. XXX tient également à promouvoir les atouts des territoires ultra-marins, tout en réaffirmant le caractère indivisible de la Nation. Enfin, elle inscrit son action dans les principes et les exigences du développement durable. »

Etc, etc... Il y a bien plus encore de partis en France. Comme listé ci-dessus, certains n'ont pas d'objet, certains partagent les mêmes objets, certains sont flous et certains sont identifiables.

Documentation officielle et utile pour les membres du Bureau :

- Article 4 de la constitution ;
- La loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;
- Le décret du 16 août 1901 pris pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
- La loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique ;
- Le décret n°90-606 du 9 juillet 1990 pris pour l'application de la loi n° 90-55 du 15 janvier 1990 relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques ;
- Bofip-Impôts n°BOI-IS-CHAMP 10-50-10-20 relatif aux critères généraux d'appréciation de la non-lucrativité des organismes privés autres que les sociétés ;
- BOPI n°22/30 Vol. I du 29 juillet 2022 ;
- Reçu CNCCFP aux donateurs ;
- Notice relative à l'état de remboursement des emprunts auprès de personnes physiques ;
- Le rôle et les missions du mandataire ;
- Liste des partis politiques.



À l'origine du nom de La France Adulte :

En plus de ce qui a été évoqué au début du règlement intérieur, « adulte » a été choisi pour désigner le type de changement auquel s'attendre. Cela parlera un peu moins aux jeunes, mais nous-autres savons que l'on devient adulte progressivement, par étapes successives. De même, pour notre société qui entre dans l'âge adulte, après l'enfance/préhistoire et l'adolescence/Histoire. C'est en tout cas l'angle avec lequel un petit poème l'illustre.

Ce poème, page suivante, ne reflète aucune prise de position politique. Il dit simplement comment s'inscrire sur le long terme et qu'il faut le faire ensemble. Il ne peut pas être statutaire.

Premièrement parce qu'il est du registre de la poésie et, deuxièmement, parce qu'il faudrait que « adulte » possède une définition consensuelle : prêter des stades d'évolution d'un individu mammifère à une succession de sociétés et d'attroupements à travers les âges n'a aucun sens, sinon celui d'imager. Même les éléments de fond du poème, qui sont tous en adéquation avec des faits, ont été romancé.



La France Adulte s'inscrit dans une temporalité qui implique de penser l'avenir sur le long terme

En des temps reculés, moment de leur enfance,
Les terres profitaient d'une union par la France.



Quête d'identité et multiples tourments,
Façonnèrent la France et son tempérament.



Quand la lumière enfin, fit de notre
vaillance,
Une carabinée crise d'adolescence.



La dérive achevée, signa l'évolution
Vers l'âge adolescent et ses
transformations.

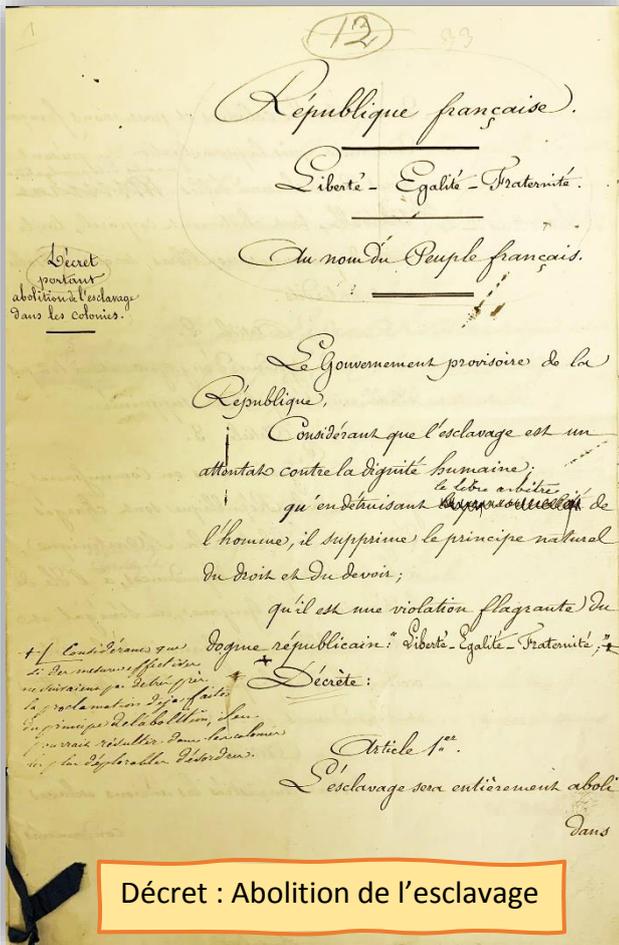




Tout être humain jouirait de droits universels
En copiant notre image servant de modèle.



Nous prenions notre envol et rendions liberté
À tous ceux que jadis nous avions maltraités.



Décret : Abolition de l'esclavage

Mais propre à tout ado ses erreurs de jeunesse...
Nous avons continué d'exploiter des faiblesses ;



Affiche pour l'exposition coloniale de Vincennes de 1931 (B. MILLERET)



Nous avons profité d'alliés prêts à bondir
Sans voir que leur secours visait à
envahir ;



Nous usons d'addictions qui réchauffent le
cœur,
Aujourd'hui solution et demain pire
erreur.



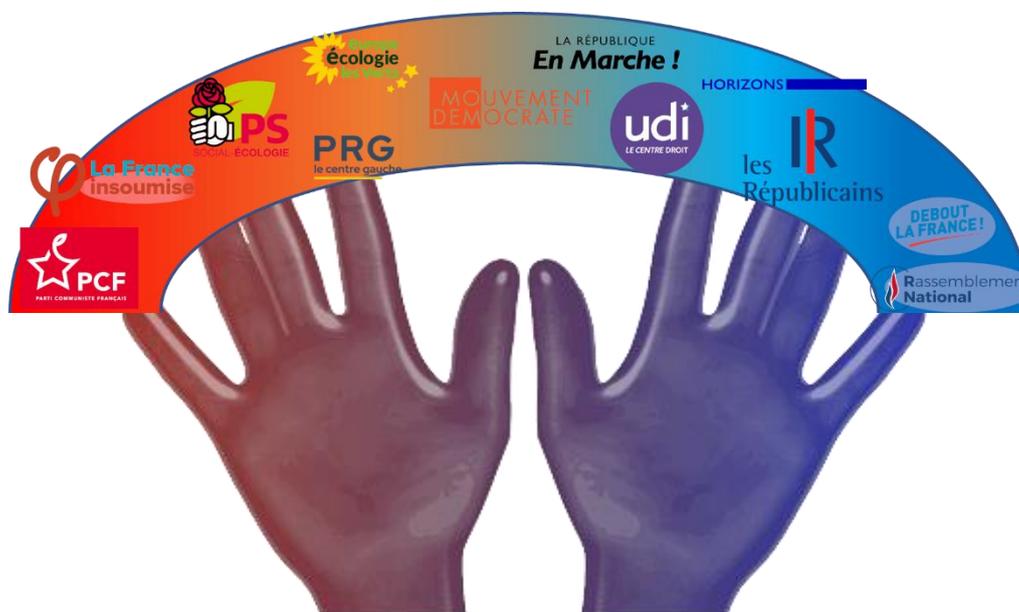
Nous avons consommé quelques drogues
fossiles,
Et consommons encore pour une vie
facile ;



Puis l'époque est venue du permis de
conduire,
Jusqu'au convoitillage exaltant l'avenir.



Maintenant, devant nous, s'ouvre l'âge adulte de notre société ! Notre réalité est dure à assumer, mais il en va ainsi : nous avons bien assez produit de nos deux mains pour comprendre qu'elles sont en fait inséparables.



Chaque personne est une part du futur
Rejoignez-vous !
Rejoignez La France Adulte